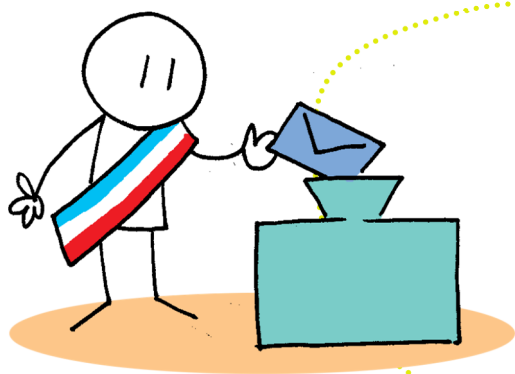


L'élection des sénateurs

Les sénateurs sont **élus pour 6 ans**.

Ce ne sont pas les citoyens qui votent pour eux, mais des grands électeurs.



Qui sont ces grands électeurs ?

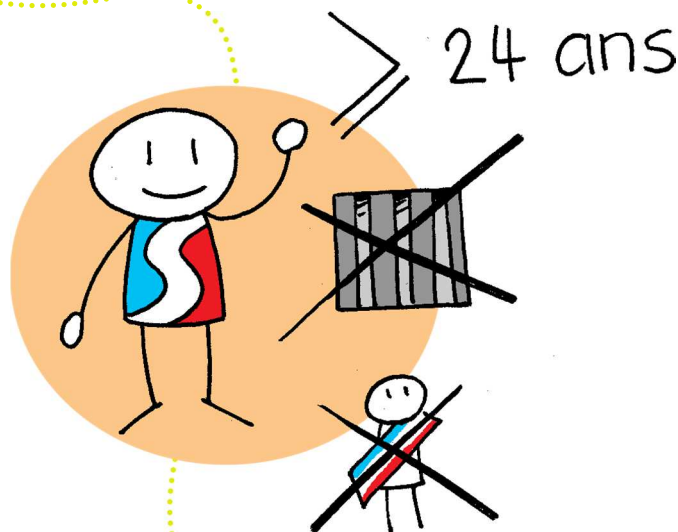
Ce sont les maires, les conseillers municipaux, les députés, les conseillers régionaux et départementaux...

Qui peut être candidat ?

Tous les citoyens qui ont plus de 24 ans et qui n'ont pas eu de problèmes graves avec la justice.

Comme pour les députés, à partir d'octobre 2017, les sénateurs ne pourront pas cumuler d'autres mandats : ils ne pourront pas être en même temps maires, présidents de région ou de département.

Pour préparer l'élection, les candidats vont à la rencontre des grands électeurs de leur département. Ils leur expliquent leurs idées et pourquoi il faut voter pour eux.



Une élection par moitié

En septembre 2017, les grands électeurs voteront seulement pour 170 sénateurs sur 348. L'autre moitié des sénateurs sera élue dans 3 ans.